

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 12 mars 2012**

CG 12/2<sup>ème</sup>/I-08

*L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Roger, Roset, et Tabarly ;*

*Absents excusés : MM. Raynal et Viguié.*

### **RESTES A RECOUVRER (Admissions de créances en non-valeur)**

---

Monsieur le Payeur Départemental a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du Budget Départemental et propose d'admettre en non-valeur certaines créances en raison de l'impossibilité pour le comptable d'en effectuer le recouvrement.

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont vous voudrez bien trouver ci-après le détail par sous-fonction, s'élèvent à la somme de **78 963,00 €**.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Article 6541**

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| - <u>Sous-fonction 50</u>                                  |             |
| Services communs.....                                      | 200,00 €    |
| - <u>Sous-fonction 51</u>                                  |             |
| Famille et Enfance.....                                    | 820,00 €    |
| - <u>Sous-fonction 53</u>                                  |             |
| Personnes âgées.....                                       | 6 597,00 €  |
| - <u>Sous-fonction 5471</u>                                |             |
| R.M.I. – Allocation.....                                   | 70 203,00 € |
| - <u>Sous-fonction 551</u>                                 |             |
| A.P.A. à domicile.....                                     | 824,00 €    |
| - <u>Sous-fonction 81</u>                                  |             |
| Transports scolaires.....                                  | 276,00 €    |
| - <u>Sous-fonction 91</u>                                  |             |
| Structures d'animation et de développement économique..... | 43,00 €     |

**TOTAL GENERAL.....78 963,00 €**

Il appartient à notre Assemblée de se prononcer sur les propositions de M. le Payeur Départemental et d'inscrire les crédits correspondants sur l'article 6541 des sous-fonctions 50, 51, 53, 5471, 551, 81 et 91 du Budget Primitif de 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer, étant précisé qu'après étude approfondie des dossiers, le Conseil Général n'autorise pas le Payeur Départemental à poursuivre le recouvrement de ces créances.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Décide l'admission en non valeur de créances départementales pour un montant de 78 963 € en raison de l'impossibilité pour le comptable d'en effectuer le recouvrement ;

- Après étude approfondie des dossiers, n'autorise pas Monsieur le Payeur départemental à poursuivre le recouvrement de ces créances ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article à l'article 6541, sous-fonctions 50, 51, 53, 5471, 551, 81 et 91 du Budget Primitif de 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,